

PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE



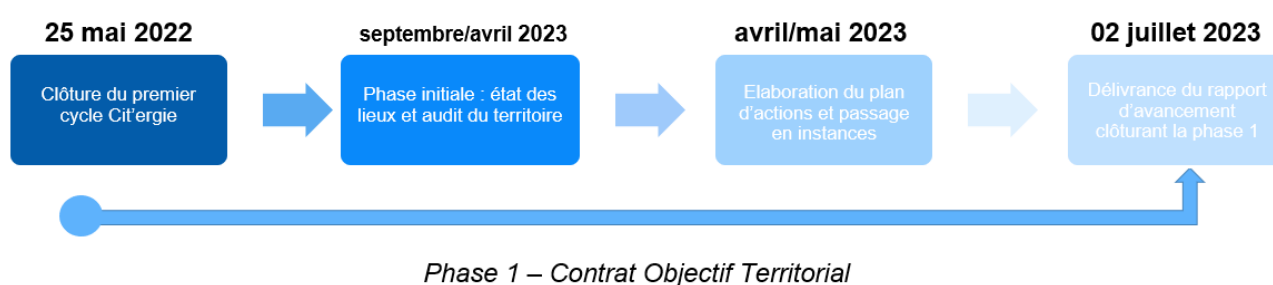
1	Sommaire	
2	Méthodologie	3
3	Stratégie	4
4	Plan d'actions	8
5	Annexe – Fiches actions	11
	1 Eco-exemplarité de la Communauté Urbaine	11
	2 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé	21
	3 - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements sociaux et privés	26
	4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire	31
	5 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement	40
	6 - Santé environnementale : réduction des polluants atmosphériques et de la pollution sonore	49
	7 - Promouvoir et mettre en place l'adaptation au changement climatique du territoire	60
	8 - Développer une économie durable et locale avec les acteurs économiques et les citoyens du territoire	70

2 Méthodologie

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) a débuté ses travaux sur les thématiques climat-air-énergie dès 2016 avec le lancement de l'étude pour la mise en place d'un PCAET sur le territoire. Son Plan Climat Air Energie Territorial a finalement été lancé en décembre 2020 après quatre années d'élaboration, d'échanges et de concertation. Dans le but de construire un cadre de mobilisation et de suivi efficace, la Communauté urbaine s'est engagée au sein du programme Cit'ergie de 2018 à 2022. Cet engagement a permis de décrocher la première étoile du label.

Par décision n° DEC2022_046 de mars 2022, la Communauté urbaine s'est engagée dans une reconduction du processus sur 2022-2026 à travers le contrat d'objectifs territorial (COT) proposé par l'ADEME. Le « COT » est un dispositif mis en place dans le but d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité pour réduire son impact environnemental et d'impulser ou de pérenniser une animation territoriale en ce sens. Cette contractualisation donne accès à des ressources financières en contrepartie de l'atteinte d'objectifs au sein des labels Economie Circulaire & Climat-air-énergie.

La phase 1 du COT se déroule comme suit pour le label Climat-Air-Energie :



Pour la phase d'élaboration du plan d'actions, la Communauté urbaine a souhaité mobiliser ses services via l'organisation d'un atelier de construction du plan d'action le 20 avril 2023. Avec 16 services représentés et plus de 70 projets renseignés, cet atelier a permis de cibler les domaines sous-exploités et de définir les besoins et projets à haut potentiel répondant aux enjeux de ces domaines. Cette approche a permis de créer une vision partagée des enjeux climat-air-énergie et de permettre aux services de mieux appréhender le lien entre leurs projets, ce label et les enjeux de transition écologique et énergétique.

La direction transition écologique de GPS&O a ensuite entamé la structuration et la rédaction du plan d'actions en étroite liaison avec son conseiller pour le COT, M. Jean-Luc Manceau.

A la suite de cette phase d'élaboration, le plan d'actions Climat-Air-Energie a été soumis à consultation de M. Franck FONTAINE avant de passer par une validation du Conseil Communautaire le 29 juin 2023.

3 Stratégie

À la suite de la réalisation de l'atelier de co-construction du plan d'actions, la stratégie Climat-Air-Energie de la Communauté urbaine a été formalisée. Celle-ci est composée de 8 axes détaillés ci-dessous.

A. Eco-exemplarité de la Communauté urbaine

Aujourd'hui, l'éco-exemplarité pour la Communauté urbaine correspond non seulement à montrer le chemin à suivre, mais aussi à l'emprunter lui-même.

Les acteurs publics, administrations, collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre cette politique et doivent eux-mêmes se montrer exemplaires pour inciter les citoyens à entrer dans des démarches écologiques.

L'enjeu est de changer en profondeur les pratiques internes à la Communauté urbaine pour développer son exemplarité et être le moteur de la transition écologique territoriale.

L'éco-exemplarité appliquée à tous les services permet de diminuer les impacts écologique et économique de nos activités, ainsi que de légitimer les messages diffusés aux citoyens sur la transition écologique du territoire. C'est pourquoi cet axe invite les élus et agents des collectivités à s'engager au sein de démarches contribuant collectivement au développement durable.

B. Développer la coopération de la Communauté Urbaine avec les communes et sensibiliser les acteurs du territoire

Maintenir, poursuivre, développer des coopérations au sein de la Communauté Urbaine doit être le catalyseur des changements initiés. Cette démarche implique les habitants, les collectivités et la diversité des acteurs locaux.

Face à un contexte où les acteurs du territoire souhaitent de plus en plus s'impliquer dans les politiques menées, les coopérations pour le développement doivent désormais offrir un cadre propice à l'identification de causes communes, à l'enrichissement par la rencontre avec l'autre, à la découverte de dispositions différentes et à la recherche collective de solutions convergentes, adaptables aux réalités du territoire. Elles supposent de rechercher avant tout le partage des réalités concrètes de vie entre pairs, qu'ils soient citoyens, élus, techniciens ou entrepreneurs pour se comprendre, apprendre des uns et des autres et se doter ainsi de capacités d'agir ensemble.

Cet axe doit permettre le développement de ces canaux d'échanges afin d'inclure les acteurs du territoire dans la démarche de transition écologique GPS&O. L'accent sera mis sur la relation aux 73 communes du territoire.

C. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements sociaux et privés

La sobriété et la performance énergétique sont devenues des éléments incontournables du scénario de transition énergétique du territoire. Progressivement reconnus et pris en compte par de nombreux acteurs, ces enjeux restent encore mal compris et suscitent certaines idées reçues freinant leur acceptation et leur

mise en œuvre. Cependant, le contexte réglementaire amène des changements structuraux fondamentaux dans l'élaboration des bâtiments.

Cet axe doit permettre d'accompagner les bailleurs sociaux et privés dans l'atteinte des objectifs de rénovation des logements existants mais également dans le suivi du cadre pour la construction de nouveaux logements.

En termes d'intensité, cet axe doit notamment permettre au territoire d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- Viser une modification de la température de consigne pour le secteur tertiaire 19°C d'ici 2030 et à 20°C pour le secteur résidentiel ;
- Viser un taux de rénovation de 2% par an du secteur résidentiel (3 400 logements environ par an, tous secteurs confondus : logements sociaux et privés) ;
- Viser un taux de rénovation de 1.2% du secteur tertiaire (53 000m²/an) ;
- Sensibiliser les entreprises et les particuliers sur l'utilisation des matériaux locaux et biosourcés.

D. Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Aujourd'hui, différentes sources d'énergies renouvelables (EnR) coexistent dans la production d'énergie GPS&O : solaire, biogaz, réseaux de chaleur... Elles sont indispensables pour préparer notre système énergétique de demain en diversifiant le mix énergétique de notre territoire.

GPS&O joue un rôle grandissant dans la transition énergétique et dans l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone d'ici à 2050. Les spécificités (géographiques, sociales, économiques...) de son territoire exigent une approche personnalisée et une traduction au niveau local des objectifs nationaux de stratégie énergétique.

Les énergies renouvelables valorisent les ressources de la Communauté Urbaine et génèrent de l'activité avec, à la clé, des emplois locaux et non délocalisables et des moyens peu coûteux pour s'approvisionner en énergie. En 2028, les EnR représenteront 236 000 emplois directs et indirects.

Dans ce sens, GPS&O souhaite développer cet axe autour de projets locaux d'énergies renouvelables afin de renforcer sa résilience énergétique, de favoriser les retombées économiques locales et de favoriser la transition énergétique. La Communauté urbaine a pour objectif de multiplier la production d'énergies renouvelables sur son territoire par quatre à l'horizon 2030 et par sept et demi à l'horizon 2050, par rapport à 2012, année de référence, soit 800 GWh de production additionnelle, soit 11% de la consommation de la consommation énergétique estimée en 2030, et de 1 500 GWh, soit 24% de la consommation énergétique estimée en 2050.

E. Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement

Dans un contexte de changement climatique, le transport est identifié comme un des sujets les plus urgents à traiter pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, à travers son Plan Climat, l'objectif de GPS&O est de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liés au transport. Par rapport à 2012, année de référence, les objectifs du PCAET visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de -25 % en 2030, soit 388,4 kteqCO₂ et -

60% en 2050, soit 932,2 kteqCO₂. En 2019, les émissions de GES de GPS&O étaient de 1 343,9 kteqCO₂, soit 3,92% des émissions en Île-de-France.

Sa stratégie se base sur un projet de recherche sur les nouvelles mobilités, une action en faveur des modes de transport doux et solidaires ainsi que par une structuration des politiques locales de mobilité.

Enfin, la Communauté urbaine souhaite tirer parti de son territoire en développant le transport fluvial notamment.

F. Santé environnementale : réduction des polluants atmosphériques et de la pollution sonore

La pollution atmosphérique et le bruit excessif nuisent à notre santé et à notre environnement. Ceux-ci sont principalement générés par l'industrie, les transports, la production d'énergie et l'agriculture.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine œuvre à la mise en place de plans structuraux permettant une meilleure appréhension de ces risques et des moyens pour les réduire. Dans ce sens, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Plan Air Renforcé ont l'objectif d'accompagner une réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

Par rapport à 2005, année de référence, les objectifs 2030 du PCAET visent la diminution des polluants atmosphériques sur le territoire de :

- 66 % des émissions de particules fines PM₁₀ et PM_{2,5} ;
- 80 % des émissions d'oxydes d'azote NO_x ;
- 90 % des émissions d'oxydes de soufre SO₂ ;
- 30 % des émissions d'ammoniac NH₃ ;
- 70 % des émissions de composés.

Bien que la pollution sonore ne soit pas encore valorisé au sein du label Climat-air-énergie, la Communauté urbaine avait à cœur d'insérer cette thématique, la considérant comme un sujet essentiel à inscrire dans son plan d'actions. En effet, cet enjeu est émergent en France mais est en train de devenir un sujet central de la transition écologique. S'investir dans ce sens fera de la Communauté urbaine un des établissements publics précurseurs dans ce domaine.

G. Promouvoir et mettre en place l'adaptation au changement climatique du territoire

L'objectif est de renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature. Il répond à l'enjeu de sauvegarde du patrimoine naturel de la Communauté urbaine.

Au sein de cet axe, des actions seront menées en lien avec la préservation de la biodiversité et des forêts, notamment en lien avec la démarche Zéro Artificialisation Net. Gérer durablement l'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité.

H. Développer une économie durable et locale avec les acteurs économiques et les citoyens du territoire

La mise en place d'une économie durable et locale a pour vocation à renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants. Le bouclage des flux de ressources territoriaux permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale. Cela passe par une implication des acteurs économiques du territoire mais également de ses citoyens.

Cela passe par le développement de filières locales et responsables, la sensibilisation des acteurs du territoire, et le soutien des démarches d'économie circulaire.

4 Plan d'actions

Le plan d'actions a été construit avec les agents et les élus. Il se décline en 8 axes stratégiques.

N°	Liste des actions par axe stratégique
Axe Stratégique N°1	Eco-exemplarité de la Communauté urbaine
1,1	Fiche de pilotage du PCAET : Structurer le portage politique et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie"
1,2	Mutualiser la compétence « outils et mobilisation des financements » et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements
1,3	Intégrer des clauses et critères climat-air-énergie dans les marchés publics, les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt et les nouveaux projets d'aménagement et de renouvellement urbain
1,4	S'engager dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires et communaux
1,5	Optimiser l'éclairage public
1,6	Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans la gestion des ressources humaines de la Communauté urbaine
1,7	Intégrer les écogestes au quotidien des agents de la Communauté urbaine
1,8	Développer un plan de mobilité pour les agents de la Communauté urbaine
1,9	Développer la récupération des eaux de pluie sur les toitures pour utilisation CTC

Axe Stratégique N°2	Développer la coopération de la Communauté urbaine avec les communes et sensibiliser les acteurs du territoire
2,1	Promouvoir les enjeux du PCAET auprès des communes
2,2	Développer une stratégie de financement des projets communaux et associatifs du territoire
2,3	Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire
2,4	Sensibiliser et mobiliser les habitants du territoire sur les sujets de transition écologique

Axe Stratégique N°3	Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements sociaux et privés
3,1	Créer une plateforme autour de la rénovation et de la transition énergétique
3,2	Améliorer la performance énergétique des logements sociaux et privés individuels et collectifs du territoire
3,3	Développer des outils d'évaluation, de suivi et d'observation du renouvellement urbain du territoire
3,4	Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie

Axe Stratégique N°4	Développer les énergies renouvelables sur le territoire
4,1	Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre
4,2	Mettre en place un cadre réglementaire pour mobiliser et favoriser les Energies Renouvelables
4,3	Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets d'énergies renouvelables
4,4	Méthanisation : Développer la production de gaz vert sur le territoire & l'injection dans le réseau GRDF
4,5	Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire.
4,6	Identifier les sources de chaleur fatale à proximité des lieux de consommation et mettre en œuvre leur récupération
4,7	Mettre en place des boucles locales d'énergie
4,8	Initier des achats publics d'énergies renouvelables groupés

Axe Stratégique N°5	Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement
5,1	Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire aux mobilités alternatives
5,2	Encourager les mobilités actives (vélo et marche à pied)
5,3	Mettre en place un système de transports en commun adapté à tous
5,4	Développer et favoriser le covoiturage
5,5	Mise en place d'un schéma directeur de stations GNV/bioGNV publiques et privées
5,6	Favoriser les motorisations électriques alternatives
5,7	Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités et du transport

Axe Stratégique N°6	Santé environnementale : réduction des polluants atmosphériques et de la pollution sonore
6,1	Piloter, suivre et évaluer une politique de prévention du bruit ambitieuse (PPBE)
6,2	Réduire les nuisances sonores
6,3	Favoriser l'évolution du territoire vers un environnement sonore maîtrisé
6,4	Définir et préserver les zones calmes
6,5	Sensibiliser et informer sur le bruit
6,6	Mettre en place, suivre et évaluer le Plan Air Renforcé
6,7	Suivi des émissions des polluants atmosphériques sur le territoire
6,8	Protéger les personnes sensibles
6,9	Etude de mise en place de ZFE-M
6,10	Sensibilisation à la qualité de l'air

Axe Stratégique N°7	Promouvoir et mettre en place l'adaptation au changement climatique du territoire
7,1	Développer un plan de prévention des risques naturels et étudier les vulnérabilités du territoire au changement climatique
7,2	Accentuer la désartificialisation des sols et la renaturation des espaces urbains
7,3	Animer une démarche sur la valorisation des friches
7,4	Développer une stratégie ERC pour limiter l'impact des projets d'aménagement du territoire sur la biodiversité
7,5	Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunale pour assurer un suivi écologique du territoire
7,6	Mettre en place un plan de gestion de nos espaces verts
7,7	Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées
7,8	Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)
7,9	Gestion des eaux pluviales et de ruissellement

Axe Stratégique N°8	Développer une économie durable et locale avec les acteurs économiques et les citoyens du territoire
8,1	Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux
8,2	Encourager les entreprises engagées dans des démarches de développement durable
8,3	Développer les filières bois-énergie / agricole-énergie
8,4	Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner et former les professionnels agricoles locaux aux nouvelles démarches agronomiques alternatives
8,5	Mettre en place un plan d'alimentation local et durable pour favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution
8,6	Promouvoir une politique locale de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire
8,7	Sensibiliser et accompagner les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets, d'anti-gaspillage et de recyclage

Les fiches actions correspondantes se trouvent en annexes.

5 Annexe – Fiches actions

1 Eco-exemplarité de la Communauté Urbaine

Aujourd’hui, l’éco-exemplarité pour la Communauté urbaine correspond non seulement à montrer le chemin à suivre, mais aussi à l’emprunter lui-même.

Les acteurs publics, administrations, collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre cette politique et doivent eux-mêmes se montrer exemplaires pour inciter les citoyens à entrer dans des démarches écologiques.

L’enjeu est de changer en profondeur les pratiques internes à la Communauté urbaine pour développer son exemplarité et être le moteur de la transition écologique territoriale.

L’éco-exemplarité appliquée à tous les services permet de diminuer les impacts écologique et économique de nos activités, ainsi que de légitimer les messages diffusés aux citoyens sur la transition écologique du territoire. C’est pourquoi cet axe invite les élus et agents des collectivités à s’engager au sein de démarches contribuant collectivement au développement durable.

1.1 Fiche de pilotage du PCAET : Structurer le portage politique et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie"

Action PCAET	4.1 - Fiche de pilotage du PCAET : Structurer le portage politique et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie"
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	<p>5.1.1 - Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie</p> <p>5.1.2 - Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie</p> <p>5.1.4 - Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie</p>

Objectifs et mode opératoire

Au travers du suivi du PCAET, la Communauté urbaine souhaite développer sa politique climat-air-énergie. Cela passe par l'évaluation des projets déclinés au sein de ses politiques sectorielles en mettant en place des indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs. GPS&O affirme son engagement en matière de climat, d'air et d'énergie en s'impliquant au sein de démarches structurantes comme le Contrat Objectif Territorial de l'ADEME et en définissant des objectifs plus ambitieux que les objectifs nationaux minimums.

Le PCAET étant arrivé à mi-parcours, la Communauté urbaine va élaborer un bilan des actions menées ces trois premières années en analysant la situation climat-air-énergie de son territoire et en menant une réflexion sur les objectifs fixés en 2019 durant l'élaboration du PCAET.

Cette analyse sera réalisée de manière quantitative et qualitative, tous secteurs confondus liés aux axes du PCAET (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie). Elle comportera :

- La définition et mise en place de premiers indicateurs de suivi principaux du PCAET ;
- La valorisation des projets PCAET au travers du Rapport Développement Durable ;
- Le recensement et la valorisation des projets de la Communauté urbaine en rapport avec le PCAET.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

1.2 Mutualiser la compétence 'outils et mobilisation des financements' et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements

Action PCAET	4.2 - Mutualiser la compétence 'outils et mobilisation des financements' et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	5.2.1 - Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget 6.1.2 - Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Objectifs et mode opératoire

Différents types d'accompagnement (techniques et financiers) existent pour des travaux de type rénovation et transition énergétique mais la multiplicité des dispositifs et des acteurs induit une grande complexité pour les collectivités et les porteurs de projets à les mobiliser. Il apparaît ainsi nécessaire de structurer l'information et de mutualiser l'effort d'accompagnement de telle sorte que :

- 1/ les collectivités puissent accéder à une information simple et claire concernant les dispositifs d'appui financier et que
- 2/ elles puissent être accompagnés dans leur démarche d'accès au financement.

Pour arriver à cet objectif, il s'agira dans un premier temps d'appuyer les communes pour la recherche de financement en mettant à leur disposition une ingénierie partagée notamment via le CRTE (Contrat de Relance de la Transition Ecologique).

A terme, ce dispositif d'appui pourra être étendu, dans une certaine mesure, aux porteurs de projets privés et aux particuliers. Cela passera par :

- Le suivi du CRTE ;
- La mise en place d'un portail de subventions à destination des communes et des services de la Communauté urbaine.

Pilote(s) : GPSEO- Service financement des projets extérieurs

Contributeur(s) : GPSEO- Transition Ecologique

1.3 Intégrer des clauses et critères climat-air-énergie dans les marchés publics, les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt et les nouveaux projets d'aménagement et de renouvellement urbain

Action PCAET	1.8 - Amélioration du confort thermique (isolation, occultation, toiture végétalisée, bioclimatisme) via la rénovation des bâtiments et/ou intégration dans les nouveaux projets de bâtiment
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	<p>5.2.2 - Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique</p> <p>1.3.2 - Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement</p> <p>2.1.2 - Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation</p> <p>2.1.3 - Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés</p>

Objectifs et mode opératoire

La collectivité développera son exemplarité en matière d'écoresponsabilité de la commande publique en y insérant les dimensions Climat-Air-Energie pertinentes, notamment :

- des critères d'efficacité énergétique (baisse des consommations, utilisation d'EnRs) ;
- des critères de réduction de l'impact environnemental (qualité de l'air, bruit...) ;
- des critères de cycle de vie et d'économie circulaire ;
- des critères achats et productions locales.

Cela signifie un changement de procédure interne avec :

- La mise en place d'une politique d'achat durable dans le cadre du SPASER ;
- L'achat de fournitures recyclées ;
- L'achat de produits d'entretien écolabellisés ;
- L'optimisation de l'utilisation du matériel informatique.

Pilote(s) : GPSEO- Direction des moyens généraux / Direction service informatique & usages numériques / Renouvellement Urbain / Aménagement

Contributeur(s) : GPSEO- Transition Ecologique

1.4 S'engager dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires et communaux

Action PCAET	1.6 - Promouvoir la performance énergétique des bâtiments publics
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	<p>2.1.1 - Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics</p> <p>2.1.2 - Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation</p> <p>2.1.3 - Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés</p> <p>2.2.1 - Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics</p> <p>2.2.2 - Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics</p> <p>2.2.3 - Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics</p> <p>2.2.5 - Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics</p> <p>5.2.1 - Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget</p>

Objectifs et mode opératoire

L'engagement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, au-delà des économies d'énergie, participe à l'exemplarité de la Communauté urbaine. La mise en œuvre de ces pratiques vertueuses la rend progressivement compétente pour conseiller ou animer cette dynamique de rénovation territoriale. Dans ce sens, la Communauté urbaine est engagée sur plusieurs plans pour répondre à ces enjeux :

- Mettre en place un outil de suivi de la consommation énergétique des bâtiments de la CU ;
- La rénovation du patrimoine bâti communautaire au travers du décret tertiaire notamment via la rénovation énergétique des piscines d'Andrésy et de Meulan-en-Yvelines et du théâtre de la Nacelle d'Aubergenville ;
- Un plan de sobriété pour les équipements sportifs notamment au travers de la baisse de la température de l'eau des piscines et la fermeture des bassins extérieurs en heures creuses. Les stades de football verront leur éclairage actuel remplacé par des LED et la mise en place de cuve de récupération des eaux de pluie sur les SNI.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, direction des bâtiments et équipements communautaires

Contributeur(s) : GPSEO- Sport, Action culturelle

1.5 Optimiser l'éclairage public

Action PCAET	4.7 - Optimiser l'éclairage public
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	2.3.1 - Optimiser l'éclairage public

Objectifs et mode opératoire

L'éclairage public représente un gros secteur de dépense et de consommation d'énergie pour GPS&O. La mise en place du marché global de performance énergétique des éclairages publics prévoit à l'horizon 2028 le remplacement des ampoules classiques par des LED. Il permettra d'atteindre une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 65 %.

La première tranche 2021-2023 prévoit d'équiper en LED plus de 13 000 points lumineux, ce qui représente une réduction de la consommation d'électricité de l'ordre de 9 000 000 KWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4 000 habitants.

L'abaissement de la luminosité est également prévu dans ce marché, une fonctionnalité qui présente l'avantage de combiner les économies d'énergie avec la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la faune nocturne.

La Communauté urbaine s'est donc engagée à optimiser son éclairage public via :

- Un recensement de son patrimoine lumineux ;
- Un renouvellement de l'éclairage public via des matériels moins énergivores ;
- L'abaissement de la puissance des installations ;
- L'extinction de l'éclairage dans ses bâtiments et la promotion de cette extinction en cœur de nuit auprès des communes.

Pilote(s) : GPSEO- Voirie

Contributeur(s) : GPSEO- Services techniques

1.6 Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans la gestion des ressources humaines de la Communauté urbaine

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	<p>5.1.1 - Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie</p> <p>5.1.3 - Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie</p>

Objectifs et mode opératoire

En complément de la promotion des écogestes auprès des agents en poste, les enjeux Climat-Air-Energie seront intégrés au sein de l'accueil et du suivi des agents GPS&O. Après l'instauration du télétravail, cela passera par :

- l'évolution de la journée d'accueil des nouveaux agents en y intégrant les enjeux climat-air-énergie rentrant en pertinence avec les thématiques abordées ;
- l'élaboration et la fourniture d'un guide d'accueil "les écogestes au sein de GPS&O" ;
- l'intégration des enjeux climat-air-énergie pertinents au sein des formations RH et l'élaboration de formations répondant à ces thématiques ;
- le développement de la transversalité de ces enjeux au sein des directions de la Communauté urbaine.

Pilote(s) : GPSEO- Ressources humaines

Contributeur(s) : GPSEO-Direction de la maîtrise des déchets / Assistants de direction au sein des services / Direction Transition Ecologique

1.7 Intégrer les écogestes au quotidien des agents de la Communauté urbaine

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	5.1.3 - Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie

Valoriser les petits gestes du quotidien au sein des équipes GPS&O doit permettre à chaque agent de devenir un acteur de la promotion de la transition écologique du territoire. Cela passera par :

- la préférence à l'achat de petits matériels RPET ;
- la sensibilisation au tri des agents durant les temps forts de l'année (semaine européenne du développement durable, semaine européenne de réduction des déchets...);
- la promotion de la démarche écogeste développée par l'ADEME ;
- une sensibilisation aux usages numériques durables (utilisation de Smash ; déploiement du méta-parapheur ; dématérialisation des documents...)
- l'intégration des agents au sein de temps de réflexion via notamment l'instigation de concours pour récompenser les meilleures idées pour une CU exemplaire.

Pilote(s) : GPSEO- Ressources humaines

Contributeur(s) : GPSEO- Direction de la maîtrise des déchets / Assistants de direction au sein des services / Direction Transition Ecologique

1.8 Développer un plan de mobilité pour les agents de la Communauté urbaine

Action PCAET	2.1 - Mobiliser les entreprises et les collectivités et sensibiliser les employés aux mobilités alternatives
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.1.2 - Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité

Objectifs et mode opératoire

Le management de la mobilité interne permet de faire évoluer la demande de mobilité via l'accompagnement au changement vers des pratiques plus durables et le développement de la proximité et de la non-mobilité choisie :

- Evolution de la plateforme de gestion de la flotte automobile pour y intégrer une option covoiturage ;
- Insérer l'empreinte carbone lors de la simulation du trajet sur la plateforme OPTIMUM ;
- Favoriser les mobilités douces en investissant dans une flotte automobile électrique, de parkings sécurisés pour les vélos des agents et proposer des vélos pour les déplacements courts.

Pilote(s) : GPSEO- Ressources humaines

Contributeur(s) : GPSEO- Moyens généraux

1.9 Développer la récupération des eaux de pluie sur les toitures pour utilisation CTC

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	2.3.2 - Economiser l'eau dans les bâtiments publics

Objectifs et mode opératoire

Face aux enjeux de préservation des ressources en eau, la Communauté urbaine souhaite promouvoir la récupération des eaux de pluie via l'installation de récupérateur d'eau. L'eau récupérée serait à l'usage des centres techniques communautaires pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage de la voirie.

Pilote(s) : GPSEO- Direction des bâtiments et équipements communautaires

Contributeur(s) : GPSEO- Direction des moyens généraux / Direction de la Voirie

2 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Maintenir, poursuivre, développer des coopérations au sein de la Communauté Urbaine doit être le catalyseur des changements initiés. Cette démarche implique les habitants, les collectivités et la diversité des acteurs locaux.

Face à un contexte où les acteurs du territoire souhaitent de plus en plus s'impliquer dans les politiques menées, les coopérations pour le développement doivent désormais offrir un cadre propice à l'identification de causes communes, à l'enrichissement par la rencontre avec l'autre, à la découverte de dispositions différentes et à la recherche collective de solutions convergentes, adaptables aux réalités du territoire. Elles supposent de rechercher avant tout le partage des réalités concrètes de vie entre pairs, qu'ils soient citoyens, élus, techniciens ou entrepreneurs pour se comprendre, apprendre les uns et des autres et se doter ainsi de capacités d'agir ensemble.

Cet axe doit permettre le développement de ces canaux d'échanges afin d'inclure les acteurs du territoire dans la démarche de transition écologique GPS&O. L'accent sera mis sur la relation aux 73 communes du territoire.

2.1 Promouvoir les enjeux du PCAET auprès des communes

Action PCAET	4.1 - Fiche de pilotage du PCAET : Structurer le portage politique et la cohérence territoriale de dynamiques "climat-air-énergie"
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.1.2 - Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Objectifs et mode opératoire

Les enjeux du PCAET structure le territoire mais également les interactions entre la Communauté urbaine et les communes du territoire. Il est essentiel d'assurer un dialogue pertinent et efficace autour de ces enjeux. Il est prévu de :

- Suivre et valoriser l'intégration des communes candidates au sein du label Climat-Air-Energie ;
- Cibler les interlocuteurs à privilégier pour les échanges au sein des communes ;
- Proposer aux communes des temps d'échanges réguliers sur les thématiques climat-air-énergie ;
- Proposer des formations aux élus et services des communes régulières via la réalisation d'ateliers et de rencontres notamment durant les temps forts de l'année (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...)

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO- Service courrier / Mission coordination territ

2.2 Développer une stratégie de financement des projets communaux et associatifs du territoire

Action PCAET	4.2 - Mutualiser la compétence 'outils et mobilisation des financements' et mettre en place une ingénierie partagée compétente sur la partie levée de financements
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	5.2.1 - Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget 6.1.2 - Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Objectifs et mode opératoire

La communauté urbaine va développer des actions de financement auprès des communes et associations du territoire. Avec pour les communes :

- La valorisation des projets communaux relevant du PCAET au sein du fonds de concours communautaire ;
- L'analyse de la programmation du fonds de concours au regard des projets présentés et l'identification de ceux relevant du PCAET ;
- Un soutien financier pour les projets des communes de moins de 5000 habitants ;
- La création d'un portail des subventions et des financements externes.

Et pour les associations :

- Un appel à projets pour le financement des projets associatifs, notamment ceux contribuant à la réussite des contrats de ville. Les thématiques retenues portent notamment sur la promotion du développement durable et la lutte contre la précarité énergétique.

Pilote(s) : GPSEO- Service financement des projets extérieurs

Contributeur(s) : GPSEO- Direction transition écologique

2.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.1.3 - Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Objectifs et mode opératoire

Mise en place chaque année d'un plan de communication spécifique aux enjeux climat-air-énergie. Il fixe les objectifs, distribue les tâches et responsabilités et planifie les différentes actions de communication qui seront conduites en continu (par groupes cibles, avec tous les médias). L'identité climat air énergie est déclinée dans ce plan de communication et toutes les actions menées sont exemplaires en matière d'éco-responsabilité. Il est notamment prévu de :

- Restructurer le Rapport Développement Durable pour en faire un véritable outil de valorisation des projets liés au PCAET à destination de tous les acteurs du territoire ;
- Repenser la communication vers les communes ;
- Proposer un site internet permettant le suivi des principaux indicateurs du PCAET pour développer une communication transversale et efficace ;
- Impliquer la communication externe au travers des site web, magazines et rencontres au sein desquels GPS&O est présenté.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO- Service communication, Ressources Humaines

2.4 Sensibiliser et mobiliser les habitants du territoire sur les sujets de transition écologique

Action PCAET	1.2 - Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.5.1 - Mobiliser la société civile en développant la concertation 6.5.2 - Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité

Objectifs et mode opératoire

GPS&O mobilise les citoyens dans le processus de décision et organise, en collaboration avec le service public concerné, des groupes de travail et des dispositifs participatifs variés relatifs aux projets climat-air-énergie. La concertation peut être aussi bien menée en phase de diagnostic que lors de la construction du programme d'actions ou de sa mise œuvre. GPS&O incite les citoyens aux comportements et à la consommation éco-responsables et soutient, sensibilise les relais d'opinion (partis politiques, associations, ONG) pour qu'ils deviennent des modèles d'exemplarité et exercent une influence sur les habitants pour qu'ils agissent en conformité avec la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Il est notamment prévu de :

- Relayer les actions communales en lien avec les thématiques climat-air-énergie ;
- Promouvoir les associations du territoire via l'élaboration et le partage du catalogue des associations du territoire ;
- Mettre en place un règlement local de publicité intercommunal afin de limiter l'implantation des publicités sur le territoire et améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

3 - Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements sociaux et privés

La sobriété et la performance énergétique sont devenues des éléments incontournables du scénario de transition énergétique du territoire. Progressivement reconnus et pris en compte par de nombreux acteurs, ces enjeux restent encore mal compris et suscitent certaines idées reçues freinant leur acceptation et leur mise en œuvre. Cependant, le contexte réglementaire amène des changements structuraux fondamentaux dans l'élaboration des bâtiments.

Cet axe doit permettre d'accompagner les bailleurs sociaux et privés dans l'atteinte des objectifs de rénovation des logements existants mais également dans le suivi du cadre pour la construction de nouveaux logements.

En termes d'intensité, cet axe doit notamment permettre au territoire d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- Viser une modification de la température de consigne pour le secteur tertiaire 19°C d'ici 2030 et à 20°C pour le secteur résidentiel ;
- Viser un taux de rénovation de 2% par an du secteur résidentiel (3 400 logements environ par an, tous secteurs confondus : logements sociaux et privés) ;
- Viser un taux de rénovation de 1.2% du secteur tertiaire (53 000m²/an) ;
- Sensibiliser les entreprises et les particuliers sur l'utilisation des matériaux locaux et biosourcés.

3.1 Créer une plateforme autour de la rénovation et de la transition énergétique

Action PCAET	1.1 - Créer une plateforme autour de la rénovation et de la transition énergétique
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.2.4 - Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire 6.2.1 - Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Objectifs et mode opératoire

Le territoire dispose d'une offre hétérogène d'artisans. Il existe par ailleurs de multiples types d'accompagnement techniques et financiers qui peuvent être mis à contribution pour soutenir les projets de rénovation. Il s'agit d'une situation complexe pour les particuliers qui ne disposent souvent pas d'une bonne connaissance du secteur. L'enjeu est donc de structurer et de simplifier l'accompagnement des particuliers, afin que les utilisateurs puissent accéder à un unique point d'entrée et d'information qui les réorientera vers les organismes et les outils utiles. Pour permettre une visibilité de l'outil, des permanences dans des lieux physiques déjà existants pourront être mises en place (Espaces info-énergie, Communauté d'Agglomération...)

Le rôle de cette plateforme sera :

- D'animer un réseau d'artisan du bâtiment et de les former à l'écoconstruction ;
- De mettre en relation les professionnels et les particuliers via une charte d'engagement ;
- De proposer un accompagnement pour le suivi des demandes d'aides et du déroulement des travaux.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, Energies Solidaires

3.2 Améliorer la performance énergétique des logements sociaux et privés individuels et collectifs du territoire

Action PCAET	<p>1.4 - Promouvoir la performance énergétique du parc de logements sociaux et privés collectifs</p> <p>1.5 - Promouvoir la performance énergétique des logements privés individuels</p>
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.2.1 - Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Objectifs et mode opératoire

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments sociaux, privés individuels et collectifs répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des habitants du territoire. Afin de massifier la rénovation des logements et des bâtiments et d'accélérer les économies d'énergie, de nouvelles formes d'actions et de financements sont mobilisées. La rénovation énergétique est notamment l'un des secteurs prioritaires du plan France Relance.

Dans ce sens, il est prévu :

- De poursuivre la réhabilitation des logements concernés ;
- De procéder à la démolition des logements et bâtiments trop détériorés pour être réhabilités ;
- De développer les projets d'écoquartiers ;
- De développer les labels "ville de demain", "quartiers fertiles" et "quartiers innovants et écologiques".

Pilote(s) : GPSEO- renouvellement urbain

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

3.3 Développer des outils d'évaluation, de suivi et d'observation du renouvellement urbain du territoire

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.2.2 - Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Objectifs et mode opératoire

Le gouvernement travaille actuellement à la prochaine contractualisation de la politique de la ville au travers de la nouvelle génération de contrat de ville qui couvrira 2024-2030. Parmi les thématiques annoncées comme axe prioritaire d'actions de cette prochaine contractualisation figure la transition écologique et énergétique.

Depuis 2017, la Communauté urbaine dispose d'un ETP à temps plein chargé du suivi et de l'évaluation des sujets de la politique de la ville (poste actuellement vacant) afin de répondre à nos obligations réglementaires prévues par l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Dans ce cadre GPS&O produit sur la base d'indicateurs de l'Insee des portraits de quartiers qui permettent de mesurer l'évolution des inégalités socio-économiques dans les QPV du territoire et de réaliser des analyses comparées à diverses échelles (commune, GPS&O, département, région, France...).

Ces portraits sont produits tous les 2 ans. Dans le cadre de la refonte en cours de la politique de la ville, il est nécessaire d'intégrer les sujets d'inégalités environnementales dans les quartiers de la politique de la ville de GPS&O et mesurer l'appropriation des enjeux de la transition écologique et énergétique.

L'objectif est de réaliser un premier diagnostic pour l'année 2023, avant d'évaluer le prochain contrat de ville à mi-parcours (2027).

D'autre part, la Communauté urbaine est engagée dans une démarche d'évaluation des projets de renouvellement urbain de GPS&O avec un groupement de prestataires. La mission a commencé cette année et se déroulera sur 4 ans. L'urbanisme durable est l'un des thèmes abordés par cette évaluation.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, renouvellement urbain

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

3.4 Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie

Action PCAET	1.2 - Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.2.3 - Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)

Objectifs et mode opératoire

Pour la Communauté urbaine, l'économie d'énergie doit passer par la sensibilisation des acteurs du territoire. Cette sensibilisation à l'économie d'énergie doit passer par :

- La valorisation des travaux de rénovation énergétique via le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) : identification des projets éligibles, mutualisation des factures pour valoriser les projets ; intégrer un syndicat pour faciliter le portage...
- Conseiller et informer les particuliers sur la rénovation énergétique au travers de la démarche France Renov' (premiers conseils, guide sur les aides, mise en relation avec les organismes pertinents...)

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique ; Externe- Energies Solidaires

4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Aujourd'hui, différentes sources d'énergies renouvelables (EnRs) coexistent dans la production d'énergie GPS&O : solaire, biogaz, réseaux de chaleur... Elles sont indispensables pour préparer notre système énergétique de demain en diversifiant le mix énergétique de notre territoire.

GPS&O joue un rôle grandissant dans la transition énergétique et dans l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone d'ici à 2050. Les spécificités (géographiques, sociales, économiques...) de son territoire exigent une approche personnalisée et une traduction au niveau local des objectifs nationaux de stratégie énergétique.

Les énergies renouvelables valorisent les ressources de la Communauté Urbaine et génèrent de l'activité avec, à la clé, des emplois locaux et non délocalisables et des moyens peu coûteux pour s'approvisionner en énergie. En 2028, les EnR représenteront 236 000 emplois directs et indirects.

Dans ce sens, GPS&O souhaite développer cet axe autour de projets locaux d'énergies renouvelables afin de renforcer sa résilience énergétique, de favoriser les retombées économiques locales et de favoriser la transition énergétique. La Communauté urbaine a pour objectif de multiplier la production d'énergies renouvelables sur son territoire par quatre à l'horizon 2030 et par sept et demi à l'horizon 2050, par rapport à 2012, année de référence, soit 800 GWh de production additionnelle, soit 11% de la consommation de la consommation énergétique estimée en 2030, et de 1 500 GWh, soit 24% de la consommation énergétique estimée en 2050.

4.1 Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre

Action PCAET	3.1 - Réaliser un schéma directeur énergies et contribuer à sa mise en œuvre
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.2.1 - Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur 3.1.1 - Optimiser le service public de la distribution d'énergie

Objectifs et mode opératoire

La stratégie choisie par GPS&O avec l'adoption de son PCAET fin 2019, qui marque son engagement dans la transition énergétique, retient la multiplication des niveaux de productions renouvelables sur le territoire de l'ordre de 5 à l'horizon 2030 et 10 à l'horizon 2050. Un objectif de cette ampleur ne pourra être atteint sans un développement coordonné des investissements industriels que sont les moyens de production et les réseaux. Pour parvenir à libérer les bénéfices de la transition énergétique pour le territoire de GPS&O, l'élaboration du Schéma Directeur Multi-Energie doit faire émerger la feuille de route opérationnelle et coordonnée permettant la réalisation de la stratégie du PCAET. Après la réalisation du diagnostic du potentiel EnR du territoire et de l'élaboration d'un scénario territorial, il est prévu :

- D'identifier les leviers et les freins du déploiement de ce scénario ;
- D'élaborer un plan pluriannuel de développement des EnRs sur le territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

4.2 Mettre en place un cadre réglementaire pour mobiliser et favoriser les EnRs

Action PCAET	3.2 - Mettre en place un cadre réglementaire pour mobiliser et favoriser les EnRs
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.1.2 - Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie

Objectifs et mode opératoire

Les objectifs de développement des énergies renouvelables portés par GPS&O sont ambitieux et nécessitent un accompagnement dédié pour promouvoir leurs recours sur le territoire, structurer l'offre et la demande en vue d'optimiser les retombées sur l'économie locale. La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables doivent faire diminuer la facture énergétique du territoire de 32% à l'horizon 2050 avec une économie associée de 275 millions d'euros. L'action visera l'appui au déploiement d'énergies renouvelables électriques et thermiques.

Il est nécessaire de faire évoluer le cadre réglementaire permettant de déployer les EnRs sur le territoire en identifiant les freins et les leviers de mise en œuvre des projets Enrs sur le territoire. Par exemple : le volet économique est la dimension principale prise en compte pour les entreprises du bâtiment lors du lancement d'un projet. Un cadre plus restrictif, comme un référentiel climat intégré au PLUi, permettrait d'inciter les entreprises à calquer leurs projets sur une norme compatible avec le PCAET.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

4.3 Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnRs

Action PCAET	3.3 - Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.1.2 - Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie

Objectifs et mode opératoire

L'objectif général est de diversifier la production d'énergies renouvelables à travers le développement de projets d'énergie renouvelables sur le territoire en lien avec les citoyens. L'objectif quantitatif est d'atteindre 15% de la production d'EnR aux mains des citoyens et des acteurs économiques locaux, à horizon 2030.

Afin de mener à bien cette action, les étapes sont les suivantes :

1. Mobiliser et impliquer les citoyens en amont dans la co-construction des projets en coordonnant les associations locales
2. Former les acteurs territoriaux :
 - Former des conseillers en énergie partagée (conseil en diagnostic énergétique, en investissement)
 - Former les mairies et les élus pour que les enjeux des EnR citoyennes deviennent un sujet prioritaire
Développer des outils pédagogiques à destination des citoyens (tableurs pour la consommation, vidéos...)
3. Monter un groupe de travail pour la création d'une SCIC (appuyer au montage juridique, financier, technique)
4. Créer une SCIC (s'appuyer sur le réseau régional des Scop)
5. Ouvrir le financement des projets ENR aux citoyens :
 - Favoriser le financement participatif (création d'outils dédiés)
 - Proposer un soutien aux acteurs locaux (enveloppe d'investissement, avances remboursables et emprunts, conseil en investissement...)
6. Utiliser la communication locale pour promouvoir les projets EnRs citoyens :
 - Etudier le public cible et adapter la communication
 - Faire le REX des initiatives avec des supports de communication (journaux, réseaux sociaux) et des événements

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

4.4 Méthanisation : Développer la production de gaz vert sur le territoire & l'injection dans le réseau GRDF

Action PCAET	3.4 - Méthanisation : Développer la production de gaz vert sur le territoire & l'injection dans le réseau GRDF
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.2.2 - Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement

Objectifs et mode opératoire

Pour accroître l'autonomie de la Communauté urbaine en termes de biogaz, le développement des méthaniseurs permet de valoriser les déchets, produire une énergie renouvelable et réduire les émissions de gaz à effet de serre entre autres. A la suite de la mise en service du méthaniseur à Carrières-sous-Poissy, il est prévu de :

- Etudier le potentiel de méthanisation du territoire et implanter d'autres méthaniseurs sur le territoire ;
- Bénéficier du retour d'expérience de Tryon Environnement, partenaire de ce projet de méthanisation ;
- Lancer un marché de gestion des biodéchets du territoire afin de les valoriser au sein des méthaniseurs.

Il est également envisagé de développer les synergies entre les entreprises et la Communauté urbaine pour optimiser la gestion des biodéchets.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

4.5 Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire.

Action PCAET	3.5 - Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le territoire
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.2.3 - Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire

Objectifs et mode opératoire

La filière photovoltaïque du territoire présente un fort potentiel, avec plus de 388 GWh exploitables à l'horizon 2050. Des efforts importants doivent donc être investis afin de développer cette filière au fort potentiel. Dans ce contexte, l'augmentation de la part du solaire photovoltaïque dans le mix énergétique du territoire est une priorité de GPS&O. Après le parc solaire de Gargenville, la mise en service du parc solaire Urbasolar à Triel-sur-Seine vient appuyer cette démarche et insuffler une dynamique territoriale positive à destination des communes, des entreprises et des particuliers.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, développement économique

4.6 Identifier les sources de chaleur fatale à proximité des lieux de consommation et mettre en œuvre leur récupération

Action PCAET	3.6 - Identifier les sources de chaleur fatale à proximité des lieux de consommation et mettre en œuvre leur récupération
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.2.1 - Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur

Objectifs et mode opératoire

Dans un contexte de limitation progressive du recours aux ressources fossiles et de diminution des émissions de CO₂, la récupération et la valorisation de l'énergie fatale gaspillée dans certains processus constitue un objectif essentiel pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie, conformément aux objectifs de la transition énergétique. Le développement des réseaux de chaleur urbain du territoire présente un fort potentiel étant donné la présence de zones à forte densité de population proche d'entreprises et de bâtiments publics producteurs de chaleur fatale. Il est prévu de :

- Identifier les potentiels sources de chaleur du territoire ;
- Planifier le déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire ;
- Expérimenter un réseau de chaleur urbain via la création d'un RCU à Poissy/Carrières-Sous-Poissy ;
- Etendre le réseau de chaleur de Mantes-la-Jolie.

En parallèle de ces actions opérationnelles, les services GPS&O prévoient de recruter un agent dédié aux réseaux de chaleur du territoire tout en montant en compétence dans le montage juridique de ces réseaux.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

4.7 Mettre en place des boucles locales d'énergie

Action PCAET	3.8 - Expérimenter des boucles locales d'énergie
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.2.2 - Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement

Objectifs et mode opératoire

Les boucles locales d'énergie sont des solutions pour développer un mix énergétique adapté aux ressources locales disponibles et aux besoins des acteurs du territoire, à leurs enjeux environnementaux, économiques et sociaux. GPS&O souhaite développer son potentiel via un partenariat avec Part'Ener pour développer des boucles locales d'énergies renouvelables participatives via :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques à l'échelle de quartiers des communes ;
- L'élaboration d'un montage juridique participatif incluant différents acteurs de la Communauté urbaine ;
- L'utilisation locale de l'énergie créée ;
- La sensibilisation des acteurs locaux à leur consommation électrique.

En parallèle, il est prévu de développer ces boucles dans le domaine des entreprises via :

- Une mission exploratoire des entreprises susceptibles d'héberger des panneaux photovoltaïques ;
- Une mission exploratoire des entreprises susceptibles d'exploiter la chaleur fatale produite.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Développement économique

4.8 Initier des achats publics d'énergies renouvelables groupés

Action PCAET	3.9 - Initier des achats publics d'énergies renouvelables groupés
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.1.2 - Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie

Objectifs et mode opératoire

Depuis 2015 et l'obligation pour les collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité (ouverture des marchés de l'énergie), le SEY propose des groupements d'achat d'énergie, qui consistent à répondre au besoin commun des membres d'acheter de l'énergie pour assurer l'alimentation et le fonctionnement des bâtiments et équipements dont ils ont la gestion.

Le groupement permet donc l'achat d'électricité et de gaz, y compris d'origine renouvelable, soit par garanties d'origines européennes soit pour les membres souhaitant aller plus loin avec un critère supplémentaire permettant de garantir qu'une partie des bénéfices liés à la vente d'énergie verte serve à financer d'autres installations d'énergies renouvelables locales. Les garanties d'origine constituent une première démarche intéressante et simple à mettre en œuvre pour le donneur d'ordre à la recherche d'une certaine qualité de l'électricité. L'additionnalité environnementale¹ permet de garantir que l'argent public développe des projets d'alimentation électrique responsables et en circuit court. Le surcoût moyen de 10 à 15% des ENR par rapport aux tarifs réglementés de vente doit inciter le donneur d'ordre à maîtriser l'énergie, voire à favoriser la production et l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque, solaire thermique, etc., en menant une réflexion plus globale à l'échelle du territoire. Ce projet passera par :

- Favoriser la commande publique d'énergie verte pour soutenir les producteurs locaux
- Initier le groupement au niveau public
- Communiquer sur les groupements d'achats, mettre en place des formations/retours d'expérience
- Porter une réflexion sur la possibilité d'étendre le groupement d'achats à d'autres acteurs

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, commande publique

¹ Pour un investissement, on parlera d'additionnalité si le projet qu'il finance permet de générer un impact social ou environnemental positif par rapport à une situation de référence. L'additionnalité ne va pas de soi : pour prouver l'additionnalité d'un investissement, il va falloir de la transparence et des outils de mesures précis qui permettront de quantifier l'impact et de mettre en évidence le lien de causalité entre l'investissement et son impact.

5 - Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement

Dans un contexte de changement climatique, le transport est identifié comme un des sujets les plus urgents à traiter pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, à travers son Plan Climat, l'objectif de GPS&O est de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liés au transport. Par rapport à 2012, année de référence, les objectifs du PCAET visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de -25 % en 2030, soit 388,4 kteqCO₂ et -60% en 2050, soit 932,2 kteqCO₂. En 2019, les émissions de GES de GPS&O étaient de 1 343,9 kteqCO₂, soit 3,92% des émissions en Île-de-France.

Sa stratégie se base sur un projet de recherche sur les nouvelles mobilités, une action en faveur des modes de transport doux et solidaires ainsi que par une structuration des politiques locales de mobilité.

Enfin, la Communauté urbaine souhaite tirer parti de son territoire en développant le transport fluvial notamment.

5.1 Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire aux mobilités alternatives

Action PCAET	2.1 - Mobiliser les entreprises et les collectivités et sensibiliser les employés aux mobilités alternatives
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.1.1 - Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

Objectifs et mode opératoire

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, renouvellement urbain

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

L'enjeu est d'inciter par des campagnes de sensibilisation appropriées mais surtout de proposer des options alternatives pour lever les verrous au changement de mode de transports du quotidien que ce soit pour les entreprises, les collectivités et les citoyens. Cela passera par :

- La stimulation d'une prise de conscience sur les mobilités douces et la sobriété des déplacements, notamment concernant les déplacements travail / domicile ;
- Rendre les mobilités douces attractives pour les salariés des entreprises et de capitaliser sur les Plans de mobilité existants ;
- L'identification des typologies de déplacements effectués par les employés : mesurer les parts modales pour le trajet domicile-travail, évaluer les distances parcourues, les moyens alternatifs existants, les zones de résidence
- L'identification des entreprises propices au télétravail : les types d'activités, localisation, état des lieux des outils numériques (ordinateurs et téléphones portables, accès à distance)

Dans un second temps, il faudra :

- Sensibiliser les employeurs et employés aux modes de transports alternatifs, informer sur les bénéfices mutuels de ces types de transports (Qualité de vie au travail, amélioration de la santé, création de lien entre les employés),
- Promouvoir l'usage des mobilités douces (communiquer sur les pistes cyclables accessibles, les aspects de sécurité), s'appuyer sur les initiatives existantes dans les entreprises ou en dehors (club vélos, associations),
- Sensibiliser les entreprises aux avantages du télétravail (augmentation de la productivité, amélioration de la qualité de vie au travail, diminution du turn-over, optimisation de l'espace) et les inciter à développer davantage leur organisation dans ce sens (créer une communauté, partager des REX)
- Encourager ces pratiques et les rendre légitimes

Enfin, il faudra mettre en place des actions concrètes développant ces nouvelles formes de mobilités :

- Projet 'emobility' : outiller les entreprises pour optimiser les déplacements de leurs salariés (création de Plans de mobilité, prévoir des aires d'accueil pour le covoiturage...)
- Capitaliser sur les Plans de mobilité existants : organiser des REX sur le succès de ces démarches,
- Inciter à l'indemnisation kilométrique vélo des entreprises
- Verdissement des flottes des entreprises et collectivités, Prêt de VAE aux entreprises
- Créer une journée de la mobilité propre pour les entreprises (atelier réparation vélos, prêt de protections), du covoiturage
- Concernant le télétravail, il s'agira d'appuyer les entreprises sur le mode opératoire ; la délocalisation des activités via des outils numériques adaptés, l'appui sur des phases test.

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

5.2 Encourager les mobilités actives (vélo et marche à pied)

Action PCAET	2.2 - Développer les mobilités actives
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.3.1 - Développer le réseau piétonnier 4.3.2 - Développer le réseau et les infrastructures cyclables 4.3.4 - Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Objectifs et mode opératoire

La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Ils constituent des outils précieux au service de la transition écologique du territoire. Pour favoriser leur utilisation, GPS&O met en place un schéma directeur cyclable afin de :

- Développer les pistes cyclables sur le territoire ;
- Sensibiliser les habitants du territoire aux mobilités douces ;
- Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.
- Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant l'écosystème des acteurs français.
- Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Il est notamment prévu de :

- finaliser les 10 km du plan vélo 1 sur 7 communes ;
- créer 126 km de liaisons cyclables (bords de Seine et desserte collèges/lycées) ainsi que 3000 places de stationnement (500 places/an).
- mettre en place du schéma directeur cyclable permettant la mise en place 850 km de liaisons cyclables à terme et 17000 places de stationnement et déploiement de services vélos.

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

5.3 Mettre en place un système de transports adapté à tous

Action PCAET	2.3 - Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.3.3 - Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité

Objectifs et mode opératoire

GPS&O souhaite participer à la diminution de la présence de véhicules individuels, ceci pour des raisons de santé publique et d'efficacité économique (l'encombrement des réseaux routiers constitue un problème d'attractivité).

Il est donc nécessaire de développer un système de transports en commun pouvant se substituer à la voiture individuelle, afin de diminuer les nuisances qui lui sont imputables. Il est également nécessaire que ces transports ne soient pas perçus comme une contrainte, mais comme une opportunité. Pour cela, il est prévu de :

- Poursuivre le renforcement de l'offre de bus du Mantois ;
- Poursuivre la réalisation du projet de RER E Eole ;
- Développer l'offre de transport alternative : vélo et trottinettes électriques notamment dans l'optique du "dernier kilomètre" ;
- Proposer un système de transport à la demande.

Il est notamment prévu d'améliorer la mise en accessibilité des quais bus via un calendrier détaillé pour les Mobilités.

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités

Contributeur(s) : GPSEO- Projet Eole

5.4 Développer et favoriser le covoiturage

Action PCAET	2.4 - Développer et favoriser le covoiturage
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.3.4 - Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Objectifs et mode opératoire

La réduction des consommations énergétiques du secteur des transports, liée à la promotion des modes doux, passe notamment par la réduction de l'utilisation de l'autosolisme. Il s'agit de limiter les déplacements individuels en voiture et réduire l'empreinte carbone via le développement du co-voiturage. Cela passera par la sécurisation et l'accessibilité de ce mode de transport.

Il est prévu, d'ici 2026, la mise en place pour test et évaluation (en fin de mandat) :

- Une ligne de covoiturage au sein du territoire ;
- Le développement de l'autopartage sur 3 communes pour la période 2023-2024.

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

5.5 Mise en place d'un schéma directeur de stations GNV/bioGNV publiques et privées

Action PCAET	2.5 - Mise en place d'un schéma directeur de stations GNV/bioGNV publiques et privées
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.1.1 - Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

Définir le potentiel des flottes poids lourds du territoire susceptible de fonctionner au GNV. Il est prévu de :

- Déterminer les entreprises logistiques possédant une flotte poids lourd conséquente ;
- Regarder l'état de ces flottes et les flux liés à celles-ci ;
- Déterminer les lieux adéquats pour le développement des stations bioGNV ;
- Définir le meilleur portage juridique.

Pilote(s) : GPSEO- Transition Ecologique

5.6 Favoriser les motorisations électriques alternatives

Action PCAET	2.6 - Favoriser les motorisations électriques alternatives
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.3.1 - Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

L'objectif du PCAET est d'arriver à 33% de motorisation alternative en 2030. Cet objectif ambitieux pour le territoire passe par le développement de la flotte de véhicule électrique et par la pérennisation des actions et des dynamiques engagées concernant la transition. Il s'agira notamment de développer les bornes IRVE sur le territoire, avec l'A13 comme axe stratégique de déploiement. Celui-ci suit la dynamique de Seine aval véhicule électrique (déploiement de bornes de recharge près des mairies).

L'action visera la pérennisation de la dynamique engagée en suivant plusieurs étapes :

- Optimiser et densifier l'implémentation des bornes IRVE : identification en amont et cartographie des besoins et des bornes existantes sur le territoire
- Développer des stations électriques (notamment suivant l'axe stratégique que constitue l'A13)
- Communiquer sur l'existence d'une association pour l'interopérabilité des cartes (IREVE)
- Communiquer sur les stations existantes et les projets en cours dans les communes (flécher les bornes)
- Anticiper la filière de traitement/gestion des batteries
- Développer la production d'électricité renouvelable pour alimenter les bornes (cf. fiches actions Axe 3. EnR)

Il est notamment prévu de mettre en place 207 bornes IRVE sur le territoire d'ici 2026.

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités

5.7 Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités et du transport

Action PCAET	2.8 - Faire de la Seine un vecteur complémentaire des mobilités
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	4.2.3 - Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire

Le transport fluvial répond aux besoins logistiques des entreprises par ses nombreux avantages tant économiques qu'écologiques. Plus largement, il répond aux problématiques de congestion routière, notamment sur un territoire où l'axe de l'A13 est souvent engorgé. De plus, la voie d'eau est adaptée au transport de marchandises de nature très variées : produits agricoles, matériaux de construction, produits chimiques, produits de grande consommation, colis exceptionnels...

La Communauté urbaine prévoit le développement de l'axe fluvial pour l'utilisation des entreprises du territoire, notamment en matière de convoiement de matériaux et de déchets. Il est prévu :

- D'organiser une mission exploratoire auprès des entreprises pour définir le niveau d'intérêt de ce projet
- Dans un second temps, de réfléchir à l'établissement d'une station bioGNV

Il est prévu pour 2026 :

- La construction de 2 passerelles (Mantes-la-Jolie - Limay et Poissy - Carrières-sous-Poissy) et la mise en étude passerelle Meulan - Les Mureaux (livraison envisagée avant 2030) ;
- La réalisation d'une étude sur la possibilité d'ouverture des services de transports fluviaux de passagers en semaine ;
- Ultérieurement : la création d'une nouvelle passerelle piétons/cycles (études relancées en 2023, livraison estimée 2030).

Pilote(s) : GPSEO- Mobilités, Développement Economique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

6 - Santé environnementale : réduction des polluants atmosphériques et de la pollution sonore

La pollution atmosphérique et le bruit excessif nuisent à notre santé et à notre environnement. Ceux-ci sont principalement générés par l'industrie, les transports, la production d'énergie et l'agriculture.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine œuvre à la mise en place de plans structuraux permettant une meilleure appréhension de ces risques et des moyens pour les réduire. Dans ce sens, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Plan Air Renforcé ont l'objectif d'accompagner une réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

Par rapport à 2005, année de référence, les objectifs 2030 du PCAET visent la diminution des polluants atmosphériques sur le territoire de :

- 66 % des émissions de particules fines PM10 et PM2,5 ;
- 80 % des émissions d'oxydes d'azote NOx ;
- 90 % des émissions d'oxydes de soufre SO2 ;
- 30 % des émissions d'ammoniac NH3 ;
- 70 % des émissions de composés.

Bien que la pollution sonore ne soit pas encore valorisé au sein du label Climat-air-énergie, la Communauté urbaine avait à cœur d'insérer cette thématique, la considérant comme un sujet essentiel à inscrire dans son plan d'actions. En effet, cet enjeu est émergent en France mais est en train de devenir un sujet central de la transition écologique. S'investir dans ce sens fera de la Communauté urbaine un des établissements publics précurseurs dans ce domaine.

6.1 Piloter, suivre et évaluer une politique de prévention du bruit ambitieuse (PPBE)

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non pertinent

Objectifs et mode opératoire

L'enjeu de la politique de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de la Communauté urbaine GPS&O est de préserver la santé de ses habitants. L'OMS estime qu'en Europe environ 20% de la population serait régulièrement exposée à des niveaux sonores préjudiciables à la santé et que plus d'un million d'années de vie en bonne santé seraient perdues tous les ans sous l'effet du bruit des seuls transports.

Un diagnostic bruit du territoire montre que 18,7% de la superficie de GPS&O, soit 950ha, sont classés en zone à enjeux bruit (seuil à 68 dB sur une journée de 24h) et environ 43%, soit 21 880 ha sont situés en zones calmes (seuil à 55 dB sur une journée de 24h).

Concernant l'exposition de la population, près de 40% vit dans une ambiance sonore calme (en deçà de 55 dB) et environ 12% dans un environnement sonore classé bruyant (au-delà de 68 dB). Les principales sources de bruit proviennent des trafics routier et ferroviaire.

Cette politique publique passe par :

- L'élaboration d'un PPBE
- La cartographie de l'environnement sonore et l'identification des zones de dépassement et leur suivi
- Le recensement des actions de prévention engagées depuis 10 ans, en cours et programmées sur les 5 ans à venir par les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures de transport.
- Le suivi des niveaux sonores sur le territoire

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.2 Réduire les nuisances sonores

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non pertinent

Objectifs et mode opératoire

La prévention du bruit dans l'environnement par la réduction de la pollution sonore sur le territoire. Cela passe par les actions suivantes :

- Mener une concertation avec les gestionnaires de sources au niveau des zones à enjeux identifiées (routières, ferroviaires). Notamment dans le suivi de leurs PPBE.
- Organiser l'offre en circulations alternatives à l'usage de véhicules routiers individuels :
 - Poursuite du développement de l'offre de transports collectifs.
 - Aide à la mise en circulation de véhicules électriques pour les services de la Communauté urbaine, favoriser les transports en commun sur le territoire.
 - Pour le public : favoriser l'usage des déplacements doux. Poursuivre les actions prévues dans le schéma directeur cyclable intercommunal.
- Réduire le bruit des axes dont la communauté urbaine est gestionnaire : mise en place d'aménagements en faveur de la modération de la vitesse.
- Etudier les nuisances sonores saisonnières : réaliser des études spécifiques sur les nuisances sonores localisées, liées à des activités de loisirs (quad, jet ski, motocross, etc...).
- Être soutien des communes gestionnaires pour réduire le bruit des axes communaux : soutien à la réalisation d'un plan d'action sur la base des cartes de bruit des grandes infrastructures (dernières cartes en vigueur de 2018 – AP du 28/12/2018 ou attendre la mise à jour à venir).
- Promouvoir le développement du transport fluvial et des livraisons par voie douce.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.3 Favoriser l'évolution du territoire vers un environnement sonore maîtrisé

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non pertinent

Objectifs et mode opératoire

L'environnement sonore est un espace de communication indispensable à la vie sociale et touche directement le bien-être des individus. La Communauté urbaine souhaite au travers du PPBE permettre que son environnement sonore ne soit plus considéré comme une source de nuisances. Le but étant de prévoir les impacts sonores de nos nouveaux projets d'aménagement et de les penser pour réduire leurs impacts sonores dans l'environnement et préserver la tranquillité des citoyens du territoire.

- Anticiper les impacts acoustiques des projets à venir porté par la communauté urbaine (nouveaux quartiers, ZAC, aménagement routier) :
 - Mandater des bureaux d'études acoustiques pour réaliser des études spécifiques pour les projets pilotés par l'agglomération.
 - Indiquer dans les cahiers des charges, la nécessité de réaliser une étude d'impact acoustique.
- Soutien aux communes sur l'anticipation des impacts acoustiques des projets à venir (nouveaux quartiers, ZAC, aménagement routier) :
 - Communiquer auprès des communes la présence de ressources documentaires au sein de la communauté urbaine.
 - Rédaction d'un guide de bonnes pratiques et de prescriptions acoustiques pour les futurs projets de construction.
- Être partie prenante des grands projets de transport structurants du territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.4 Définir et préserver les zones calmes

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non pertinent

Objectifs et mode opératoire

Ces zones calmes sont des zones de ressourcement et de bien-être pour les habitants du territoire ; elles contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie. Ce sont également ces zones qui font l'attractivité du territoire car elles répondent à un besoin actuel de retour à la nature. En ce sens, il est primordial de les identifier pour les préserver des bruits ambiants et de gérer leur attraction.

- Mener une étude qui permettra d'apporter une définition commune pour l'ensemble du territoire (différenciée selon zones rurales et zones fortement urbanisées).
- Anticiper la création de zones de ressourcement lors d'aménagements d'importance.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.5 Sensibiliser et informer sur le bruit

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non pertinent

Objectifs et mode opératoire

La Communauté urbaine doit communiquer sur les enjeux du bruit et de sur les mesures qu'elle prend afin de préserver sa population de cette pollution sonore.

- Relai sur le site de la collectivité d'un outil de visualisation des cartes de bruit et résultats de mesure acoustiques réalisées⁷ sur le territoire.
- Adhésion à Bruitparif
- Acquisition d'une flotte de capteurs de mesure acoustique fixes et de quelques capteurs amovibles pour des campagne de mesure sonores (qui pourront être mis à disposition des communes).
- Fiabiliser le diagnostic réalisé avec les cartes de bruit : construire une base de données des trafics et vitesse des axes routiers communaux et de la Communauté Urbaine. Transmission à Bruitparif pour la mise à jour des cartes à leur demande.
- Anticiper la mise à jour du plan : construire une base de données des actions menées impactant l'environnement sonore. Communiquer auprès de la population sur les actions remarquables.
- Rédaction d'un guide de bonnes pratiques et de prescriptions acoustiques pour les futurs projets de construction.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.6 Mettre en place, suivre et évaluer le Plan Air Renforcé

Action PCAET	4.5 - Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.1.1 - Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie 1.1.2 - Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire

Objectifs et mode opératoire

Le PCAET du territoire a été adopté fin 2019. À la suite de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la collectivité doit y adjoindre un Plan Air, intégrant un plan d'actions pour la réduction des émissions polluants. Ce plan doit notamment fixer des objectifs territoriaux biennaux au moins aussi exigeants que ceux prévus par le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Dans ce cadre, comme tous les ECPI de plus de 100 000 habitants, la CU doit également réaliser une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) et sur les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions au sens de l'article L. 318-1 du code de la route.

Suivre et évaluer les pollutions atmosphériques

- Caractériser la pollution de l'air :
- Créer un tableau de suivi des indicateurs des polluants atmosphériques sur le territoire.
- Se doter d'une politique de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et notamment sur le volet air (voir Thème 4)

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.7 Suivi des émissions des polluants atmosphériques sur le territoire

Action PCAET	4.5 - Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	<p>1.1.2 - Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire</p> <p>1.3.1 - Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols</p> <p>3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts</p>

Objectifs et mode opératoire

La qualité de l'air (ou pollution atmosphérique) constitue l'un des domaines environnementaux les plus réglementés. Son évolution est étroitement liée aux activités humaines, génératrices d'émissions de polluants atmosphériques, participant à la pollution directement, voire indirectement si l'on s'intéresse à la formation de polluants secondaires (ozone, particules fines). Les concentrations dans l'air ambiant d'une grande partie des polluants atmosphériques sont encadrés par la réglementation (Française, Européenne et internationale). La Communauté urbaine souhaite au travers du Plan Air Renforcé permettre que nos projets d'aménagement et d'évolution du territoire prennent en considération les impacts sur la qualité de l'air et qu'elles puissent minimiser ou supprimer, dès l'origine, la production de polluants atmosphériques et leurs précurseurs.

La communauté urbaine souhaite engager des actions concernant l'aménagement du territoire, le renouvellement Urbain et la mobilité.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.8 Protéger les personnes sensibles

Action PCAET	4.5 - Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	2.1.1 - Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics

Objectifs et mode opératoire

La qualité de l'air peut être modifiée par des polluants qui peuvent être d'origine naturelle ou d'origine anthropique, c'est-à-dire liés à l'activité humaine. Le droit européen fixe des valeurs limites pour certains polluants dans l'air à partir des études épidémiologiques, conduites notamment par l'Organisation mondiale de la santé. Malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air au cours des 20 dernières années, ces valeurs limites ne sont toujours pas respectées dans plusieurs zones.

La pollution atmosphérique est à l'origine de nombreux risques pour la santé. Des risques à court-terme, qui même à faibles niveaux d'exposition, peuvent être à l'origine de symptômes graves ou d'aggravation de pathologies. A long-terme, une exposition sur plusieurs années, même à faible niveau de concentration, peut induire des effets bien plus importants.

En France, chaque année, 40 000 personnes décèdent de la pollution de l'air (chiffres : santé publique France). Toute diminution de l'exposition à ces polluants est bénéfique. Le plan d'action de la Communauté Urbaine prévoit également les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.9 Mise en place de ZFE-M

Action PCAET	4.5 - Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	Non-pertinent

Objectifs et mode opératoire

Le principe de la ZFE-m est d'empêcher ou limiter l'accès aux véhicules polluants sur un périmètre donné, afin de favoriser les modes de transport propres, dans un objectif d'améliorer la qualité de l'air et de respecter les seuils de pollution réglementaire. Pour rappel, le plan air doit comporter des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants, une liste d'actions permettant d'atteindre ces objectifs et une étude portant sur la création ou non d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE M).

La ZFE-m :

- Porte sur un périmètre géographique donné
- Restreint l'accès aux véhicules en fonction de leurs émissions polluantes (professionnels et/ou particuliers, sous peine d'amende forfaitaire)
- Peut-être permanente ou semi-permanente (sur certains horaires, et/ou certains jours de la semaine)

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

6.10 Sensibilisation à la qualité de l'air

Action PCAET	4.5 - Stimuler les solutions collaboratives sur la qualité de l'air
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.5.2 - Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité

Objectifs et mode opératoire

En complément et en axe englobant les 4 thèmes précédemment cités, la communauté souhaite engager un programme de communication et de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et particulièrement sur le volet air. L'objectif est de sensibiliser, aider à comprendre les effets de la pollution sur la santé et l'environnement.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

7 - Promouvoir et mettre en place l'adaptation au changement climatique du territoire

L'objectif est de renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature. Il répond à l'enjeu de sauvegarde du patrimoine naturel de la Communauté urbaine.

Au sein de cet axe, des actions seront menées en lien avec la préservation de la biodiversité et des forêts, notamment en lien avec la démarche Zéro Artificialisation Net. Gérer durablement l'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité.

7.1 Développer un plan de prévention des risques naturels et étudier les vulnérabilités du territoire au changement climatique

Action PCAET	5.6 - Animer une démarche pour enrichir l'approche locale sur l'adaptation
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.1.3 - Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire

Objectifs et mode opératoire

Les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposées à au moins un risque naturel : 1 Français sur 4 et un emploi sur 3 sont aujourd'hui potentiellement exposés aux inondations, principal risque majeur national au titre du nombre de communes concernées et du coût économique des catastrophes. Le territoire de la Communauté urbaine est lié à des risques locaux qu'elle souhaite identifier et prévenir au sein d'un plan de prévention des risques naturels. Il inclura notamment :

- Le recensement des zones à risque d'inondations, de glissement de terrain, de gonflement des argiles et de risques naturels.
- L'anticipation de la diminution estivale de la disponibilité en eau pour l'irrigation et limiter les risques liés aux évènements pluvieux importants.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, Cycle de l'eau

Contributeur(s) : GPSEO-Aménagement du territoire

7.2 Accentuer la désartificialisation des sols et la renaturation des espaces urbains

Action PCAET	5.5 - Naturaliser et végétaliser nos espaces urbains et désartificialiser les sols
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectifs et mode opératoire

La démarche Zéro Artificialisation Nette entraine en premier lieu une mise en compatibilité du PLUi avec la loi "Climat & Résilience" et le SDRIF-E. Cela passera notamment par :

- L'intégration de l'enjeu de réduction de la consommation et de l'artificialisation de l'espace ;
- La naturalisation de nos espaces urbains et la désartificialisation des sols ;
- Développer des projets de renouvellement urbain permettant de limiter la consommation des espaces.

En parallèle de cette démarche, la Communauté urbaine mettra en place des leviers de sensibilisation des communes au ZAN. Cela passera par :

- Des communications régulières (newsletter, courrier...) ;
- Des rencontres pour développer l'interaction autour de ce sujet ;
- Le suivi de l'intégration du ZAN dans les politiques communales.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique, renouvellement urbain, aménagement du territoire

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

7.3 Animer une démarche sur la valorisation des friches

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectifs et mode opératoire

Dans un contexte marqué par la rareté du foncier disponible tout aussi bien que par la lutte contre l'artificialisation des sols, la rénovation des friches industrielles présente un intérêt économique, mais aussi social et environnemental, important pour la Communauté urbaine. En outre, la rénovation d'une friche est porteuse de nombreuses conséquences positives pour les collectivités et pour les habitants : tout en donnant un signal positif sur l'ambition et le dynamisme d'un territoire, elle sécurise le site en termes écologiques et sanitaires et crée des emplois.

En ce sens, la Communauté urbaine souhaite valoriser ses friches au travers de plusieurs actions :

- Mettre en place un "marathon des friches" : identifier et cibler l'utilisation des friches du territoire ;
- Favoriser le développement des milieux naturels sur les friches, notamment sur le projet pilote de la boucle de Chanteloup. ;
- Elaborer un plan de gestion des friches du territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Service urbanisme opérationnel, Transition Ecologique, Développement économique, Renouvellement urbain

7.4 Développer une stratégie ERC pour limiter l'impact des projets d'aménagement du territoire sur la biodiversité

Action PCAET	Non pertinent
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectifs et mode opératoire

Avec le développement d'une stratégie ERC dynamique, la Communauté urbaine souhaite limiter la perte de biodiversité sur son territoire en facilitant l'application de cette séquence mais également en l'améliorant au fil des années. Cela passera par :

- L'élaboration d'un document cadre pour cette séquence ERC ;
- Le développement d'outils ERC pertinents ;
- L'accompagnement des services de la Communauté urbaine par la direction transition écologique via des formations en interne ;
- Mettre en place le suivi des mesures ERC.

Il est notamment envisagé de créer un cahier des charges environnemental sur les projets du territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

7.5 Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunale pour assurer un suivi écologique du territoire

Action PCAET	5.8 - Mettre en place un suivi écologique / réseau d'observation des prédateurs / nouvelles espèces dans les zones humides en impliquant l'ensemble des acteurs concernés
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectifs et mode opératoire

La mise en place de l'ABI permettra d'améliorer la connaissance de la faune et la flore du territoire. Cela aura pour conséquence de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement et le développement du territoire. Cette ABI intègre :

- Un état des lieux du territoire ;
- Des inventaires ;
- Une démarche d'animation auprès de différents publics (élus, services techniques, habitants) ;
- Le développement d'une plateforme cartographique ;
- Créer un outil de participatif visant à la sensibilisation, la protection et la préservation de la biodiversité.

Il est également envisagé d'intégrer les trames noire, blanche et brune au sein de l'ABI.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

7.6 Mettre en place un plan de gestion de nos espaces verts

Action PCAET	5.5 - Naturaliser et végétaliser nos espaces urbains et désartificialiser les sols
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Objectifs et mode opératoire

La gestion différenciée permet ainsi d'aménager, d'entretenir et de pérenniser les espaces verts urbains... Mais elle se développe également sur des sites privés. Quelle que soit la méthode choisie, les avantages de la gestion différenciée sont nombreux. Elle permet d'abord de limiter les pollutions et de réduire l'impact carbone en diminuant les tontes et autres interventions motorisées. Elle favorise l'écosystème et la biodiversité, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones. Enfin, elle aide à réduire les besoins en eau mais aussi à optimiser les moyens humains, matériels et financiers.

La Communauté urbaine souhaite valoriser ce principe de gestion différenciée en la pérennisant, améliorant son implantation sur le long terme et communiquant à ce sujet. Il est prévu de :

- Développer un document cadre dressant l'état des lieux du territoire et présentant un plan de gestion différencié ;
- Développer des formations et des journées techniques pour les services techniques de la Communauté urbaine ;
- De mettre en place un plan de communication autour de ces enjeux.

Il est également envisagé de travailler avec les communes pour mettre en œuvre et accompagner la gestion différenciée de leurs espaces verts.

Pilote(s) : GPSEO- Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Services techniques CTC

7.7 Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées

Action PCAET	5.11 - Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.4.2 - Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Objectifs et mode opératoire

La création de structure de concertation et une bonne communication sur les politiques fiscales incitatives permettrait d'encourager les cessions et le remembrement ou les remises en gestion des parcelles boisées. Par ailleurs, la production forestière nécessite une planification des opérations de gestion pour qu'elles soient durables. Près de 1 700 ha des surfaces boisées seraient susceptibles de disposer sur le territoire d'un plan simple de gestion volontaire, pour une cinquantaine de comptes de propriété de superficie comprise entre 10 et 25 ha. Enfin, la forêt présente un potentiel variable en termes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, selon les techniques de gestion privilégiées.

Il est prévu d'accroître la surface forestière du territoire en gestion durable. Cela passera par :

- L'élaboration du diagnostic forestier sur 13 communes du nord de la CU puis sur l'ensemble du territoire dans un second temps ;
- La sensibilisation aux enjeux du plan de gestion durable forestier ;
- L'animation forestière auprès des propriétaires et des communes notamment en ce qui concerne l'acquisition des biens vacants sans maître.

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition écologique

7.8 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)

Action PCAET	<p>5.3 - Augmenter les jours de rétention d'eau ainsi que le stockage de l'eau via des retenues collinaires</p> <p>5.10 - Anticiper la diminution estivale de la disponibilité en eau pour l'irrigation et limiter les risques liés aux évènements pluvieux importants</p>
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.1 - Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)

Objectifs et mode opératoire

GPS&O souhaite réduire ses consommations énergétiques et étend donc son action à l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique de ses installations d'eau potable. Des mesures sont prises pour favoriser une utilisation économe de l'eau et la prise de conscience des consommateurs, par exemple :

La CU agit en faveur de l'efficacité de la production et distribution de l'eau potable et de la préservation des ressources en eau.

- La consommation individuelle d'eau est clairement indiquée/détaillée dans les factures d'eau
- Augmenter les jours de rétention d'eau (zone humide, ...), ainsi que le stockage de l'eau via des retenues collinaires
- Les consommations d'eau de l'année précédente et des données moyennes (repères) sont communiquées pour comparaison
- Tarifs intégrant le principe du "pollueur-payeur" et encourageant à économiser l'eau
- Distinction des charges pour l'eau potable et pour les eaux usées

Pilote(s) : GPSEO- Cycle de l'eau

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

7.9 Gestion des eaux pluviales et de ruissellement

Action PCAET	<p>5.1 - Intégrer l'hydromorphologie de la Seine et de ses affluents dans la prévention des crues et ruissellement</p> <p>5.2 - Gestion des eaux pluviales et de ruissellement</p> <p>5.4 - Aide à la conception des plans de continuité d'activité en cas d'inondation</p> <p>5.7 - Gouvernance des étiages à créer : une planification à l'échelle du bassin versant à construire</p>
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	3.3.3 - Optimiser la gestion des eaux pluviales

Objectifs et mode opératoire

La meilleure maîtrise des eaux pluviales est devenue un défi majeur de l'assainissement, notamment du fait de la forte artificialisation des sols. Les réseaux d'assainissement unitaires sont saturés par ces eaux ce qui entraînent des rejets de pollution sans traitement vers le milieu naturel.

Une gestion intégrée de l'eau permet de verdir les villes grâce aux solutions d'infiltration fondées sur la nature (noues végétalisées, jardins de pluie...) et de lutter contre les îlots de chaleur. Il est notamment prévu de suivre et modéliser les données hydrologiques de la Seine, de ses affluents et des nappes phréatiques du territoire

Pilote(s) : GPSEO- Cycle de l'eau

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

8 - Développer une économie durable et locale avec les acteurs économiques et les citoyens du territoire

La mise en place d'une économie durable et locale a pour vocation à renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants. Le bouclage des flux de ressources territoriaux permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale. Cela passe par une implication des acteurs économiques du territoire mais également de ses citoyens.

Cela passe par le développement de filières locales et responsables, la sensibilisation des acteurs du territoire, et le soutien des démarches d'économie circulaire.

8.1 Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux

Action PCAET	1.7 - Structurer les acteurs et valoriser les matériaux biosourcés et recyclés
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.2.1 - Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier

Objectifs et mode opératoire

La CU compte plus 3 500 entreprises de construction sur le territoire. Dans un objectif de faire monter en compétence 50% des entreprises en 6 ans, il s'agit de former près de 300 entreprises par an à la rénovation énergétique et à l'utilisation des matériaux biosourcés et/ou locaux. Ces formations seront par ailleurs l'occasion de communiquer sur l'existence et le fonctionnement de la plateforme ainsi que d'identifier les entreprises partenaires.

Les étapes de mise en œuvre de l'action de formation des entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux sont :

- Cadrer l'offre et la mise en œuvre des formations : Identification des démarches existantes et des formateurs et définition du programme de formation (contenu, calendrier, cible, formats...);
- Réaliser une première phase de formation aux entreprises sur les enjeux de rénovation énergétique : Formation des entreprises sur la rénovation énergétique et sensibilisation aux avantages de la rénovation énergétique pour la santé, la qualité de l'air, le développement de l'économie locale ainsi que pour la rentabilité des investissements de leurs clients et la satisfaction de leurs clients ;
- Former les entreprises sur les matériaux locaux/biosourcés pour leur donner l'opportunité de les utiliser notamment via la promotion de la 'matériauthèque' d'Energies Solidaires ;
- Promouvoir auprès des entreprises le recyclage des matériaux de construction et les enjeux des chantiers verts.

Pilote(s) : GPSEO- Transition Ecologique

Contributeur(s) : Externe-Energies Solidaires

8.2 Encourager les entreprises engagées dans des démarches de développement durable

Action PCAET	1.3 - Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.3.1 - Favoriser les activités économiques durables

Objectifs et mode opératoire

Les entreprises sont en train de devenir des acteurs majeurs dans la nouvelle donne qui se met en place pour concilier activité économique et environnement. La Communauté urbaine souhaite valoriser les entreprises et filières vertes présentes sur son territoire et engagées dans des démarches de développement durable. Cela passera par :

- Un recensement des technologies vertes et éco-entreprises présentes sur le territoire ;
- L'organisation de rencontre entre ces éco-entreprises avec d'autres entreprises souhaitant être plus vertueuses ;
- Un plan de communication valorisant les éco-entreprises et les technologies vertes du territoire ;
- Une communication vis-à-vis des aides proposées pour les entreprises désireuses d'améliorer leur performance énergétique.

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition écologique

8.3 Développer les filières bois-énergie / agricole-énergie

Action PCAET	3.7 - Développer la filière bois-énergie
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.4.2 - Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Objectifs et mode opératoire

Beaucoup des forêts du territoire de GPS&O, qui représentent 23% du territoire, sont privées. Le potentiel ne peut donc pas être utilisé à son maximum. Une restructuration du foncier pour organiser de plus grosses parcelles (RPF) pourrait faciliter le développement de la filière bois-énergie. Pour cela, il est nécessaire d'inciter les propriétaires à la cession ou au regroupement des leurs parcelles. Ensuite, un des enjeux liés à la filière bois-énergie est la distribution de la ressource. Cette filière souffre en effet d'un manque de coordination et de partage entre les acteurs du territoire (producteurs, acheteurs, consommateurs). Cette coopération est d'autant plus importante que le bois-énergie peut entrer en concurrence avec d'autres usages du bois (industrie). Le bois-énergie et les nouvelles technologies qui lui sont associées permettent aujourd'hui d'opter pour le combustible biomasse aussi bien dans l'industrie, l'agriculture, le tertiaire, le logement collectif et les bâtiments publics, ce qui en fait une énergie privilégiée pour le montage de SCIC. Enfin, en termes de consommation du bois-énergie, le chauffage domestique représente la majorité des débouchés. Il est donc nécessaire d'équiper les ménages de systèmes de chauffage au bois abordables, et de les accompagner dans ces installations.

Le succès de cette action passe par les étapes suivantes :

- Réaliser une cartographie des gisements accessibles ;
- Restructurer les forêts pour une meilleure gestion de la filière bois-énergie ;
- Assurer une gestion durable de l'approvisionnement en bois ;
- Favoriser la distribution en mobilisant les acteurs du bois-énergie : créer un réseau de coordination entre acteurs, pour associer consommateurs et producteurs (via une SCIC) ;
- Former les artisans et particuliers sur les différentes catégories de bois valorisables ;
- Stimuler la consommation locale ;
- Sensibiliser les acteurs privés et publiques.

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

8.4 Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner et former les professionnels agricoles locaux aux nouvelles démarches agronomiques alternatives

Action PCAET	<p>5.9 - Soutenir les systèmes économes en intrants et accompagner le développement des pratiques agronomiques alternatives</p> <p>5.12 - Accompagner les nouvelles démarches agro-environnementales, et proposer des formations courtes et adaptées aux professionnels agricoles locaux</p>
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.4.1 - Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable

Objectifs et mode opératoire

L'un des leviers de la transition écologique est la transition vers des modes de consommation privilégiant les circuits courts, les produits de saison et les produits de consommation réutilisables. Concernant les produits agricoles, l'enjeu est la valorisation des circuits courts, de la production locale, de saison et raisonnée en termes de traitement chimique. L'objectif de GPS&O est de favoriser les circuits courts comme levier de la transition écologique et comme facteur de développement économique local et de cohésion territoriale entre les zones urbaines et les zones rurales et de donner de la visibilité aux labels existants en favorisant la production locale, de saison, faiblement traitée et ayant un impact positif sur le climat.

Face à ces enjeux, relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein du territoire GPS&O est une des démarches nécessaires pour améliorer la résilience du territoire. Cela passera par l'établissement d'un plan d'alimentation alimentaire territorial (PAT) avec notamment :

- Un soutien à l'installation d'agriculteurs ;
- La promotion des circuits courts ou et des produits locaux dans les cantines ;
- Les autres actions qui seront mises en place découleront du diagnostic partagé et des envies des acteurs du territoire.

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

8.5 Mettre en place un plan d'alimentation local et durable pour favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution

Action PCAET	4.3 - Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	6.4.1 - Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable

Objectifs et mode opératoire

De multiples outils, leviers et pratiques agricoles existent pour optimiser la fertilisation minérale, réduire les émissions de GES, préserver les ressources naturelles, limiter la pollution des eaux notamment au niveau des champs captant, et améliorer la résistance des systèmes agricoles au changement climatique (amplification des stress thermique et hydrique et à l'augmentation potentielle des pressions en bioagresseurs). Le métier d'exploitant agricole demande de plus en plus de polyvalence, et nécessite autant des connaissances et compétences issus de différents corps de métiers. Il est donc fondamental de faciliter l'accès des exploitants (ou futurs exploitants) aux formations diplômantes, ainsi qu'aux éventuelles formations courtes qui permettront d'acquérir les compétences adaptées à tous les besoins. De même, l'accompagnement technique des exploitants et leur intégration dans les nouvelles démarches agroenvironnementales serait faciliter par une meilleure collaboration entre les organismes techniques ou de recherches agronomiques. Cette action permettrait à terme, de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ou de renforcer la viabilité des exploitations en accompagnant les nouvelles initiatives et projets de diversification.

Cette démarche passera par :

- La généralisation de l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (fertilisation et bioagresseurs)
- L'accompagnement des pratiques agronomiques alternatives comme les mélanges de variétés, les cultures associées, les plantes compagnes et l'agriculture biologique
- L'amélioration de la résilience des cultures aux aléas climatiques grâce au levier variétal ;
- Identifier les besoins des exploitants (projets, compétences requises, difficultés techniques) par un travail d'enquête
- Dresser un état des lieux des formations existantes initiales ou continues (diplômantes ou qualifiantes).
- Identifier les programmes de recherches ou d'accompagnement adaptés aux besoins des exploitants sur le territoire – proposer de nouveaux projets de recherches
- Identifier les formations courtes qui pourraient être proposées avec les établissements scolaires et organismes de formation

- Renforcer les collaborations existantes entre chercheurs et exploitants agricoles et initiation de nouvelles collaborations sur différentes thématiques d'intérêts communs (valorisation des matières organiques, légumineuses et gestion de l'azote, biodiversité, Enjeu Eau sur les AAC, agriculture de proximité etc.)
- Organiser des journées de travail et de partage des connaissances / mise en place d'essai et de suivi (Tour de plaine, Journées portes ouvertes etc.)
- Utiliser un support de communication (site internet, courrier, affichage etc.) pour communiquer sur les formations recensées

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

8.6 Promouvoir une politique locale de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire

Action PCAET	4.6 - Sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets et de recyclage
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.2.3.2 - Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets et sensibiliser les acteurs à la prévention et au tri des déchets

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. En lien avec ce constat, GPS&O souhaite développer ses politiques de prévention des déchets afin de réduire la masse des déchets collectés et permettre un traitement à la source de cette problématique. Cette démarche viendrait en adéquation d'une politique de gestion des déchets du territoire, présentée comme un des axes forts de la stratégie Economie Circulaire de la Communauté urbaine.

Cette politique de prévention des déchets impliquerait :

- Animer les entreprises du territoire (compétence collecte)
- Mettre en place une tarification incitative à la prévention et au recyclage (compétence traitement)
- Insérer des clauses de réduction annuelle des quantités incinérées et enfouies dans les contrats de Délégation de Service Public (DSP) (compétence traitement)
- Mettre en place des actions de prévention et de réduction des déchets au sein des services (hors compétences collecte et traitement)
- Mettre en place la mise en œuvre par les acteurs économiques d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale et/ou de gestion collective des déchets, etc.

Pilote(s) : GPSEO- Maitrise des déchets

Contributeur(s) : GPSEO-Transition Ecologique

8.7 Sensibiliser et accompagner les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets, d'anti-gaspillage et de recyclage

Action PCAET	4.6 - Sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire, de réduction des déchets et de recyclage
Correspondance avec le référentiel CAE de l'ADEME	1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

Objectifs et mode opératoire

La feuille de route économie circulaire de GPS&O (stratégie et plan d'actions 2023-2026) a été approuvée en conseil communautaire du 6 avril 2023. Les actions menées devront répondre à ces enjeux multiples afin de mener une politique de sensibilisation efficace visant la réduction du gaspillage, des déchets à la source et à la circularité de l'économie. L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs. Le management, les élus et les citoyens doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et pour porter le message et se positionner en acteurs de la transition. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité. La feuille de route économie circulaire va se décliner autour d'actions à destination de tous les publics du territoire. Ces actions se déclinent au sein des axes stratégiques suivant :

- Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire ;
- Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire ;
- Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception ;
- Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique ;
- Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation ;
- Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

La réduction des déchets des structures collectives, des entreprises, des foyers nécessite une réflexion intégrée dès la phase d'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et exige une implication de tous, citoyens, employés et direction, à tous les niveaux. La Communauté Urbaine est engagée dans ce domaine, notamment sur :

- La réduction des déchets "à la source" ;
- La réduction et la gestion des biodéchets ;
- La réduction et la valorisation des déchets industriels et des entreprises ;
- L'amélioration du recyclage des déchets.

La collectivité pilote un programme d'écologie industrielle et territoriale. Elle facilite et accompagne l'émergence et la mise en œuvre de projets de coopération entre les acteurs de l'économie locale afin d'optimiser la gestion des ressources du territoire et de limiter les impacts environnementaux des activités économiques. Elle participe notamment au développement des projets d'écologie industrielle et plus généralement d'économie circulaire sur le territoire. Elle organise des ateliers de détection de synergies inter-entreprises (échanges et mutualisation de ressources entre entreprises) et accompagne la mise en œuvre de ces dernières.

Pilote(s) : GPSEO- Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services